

ATTESTATION 6 %

Attestation relative à l'application du taux réduit de TVA de 6 % en ce qui concerne les travaux immobiliers se rapportant à des habitations privées en vertu des dispositions de l'A.R. n° 20 fixant les taux de TVA, tel que modifié par l'A.R. du 18 juillet 1986 et par l'A.R. du 20 octobre 1995.

Le soussigné

Habitant

DÉCLARE

1. que les travaux immobiliers effectués qui ont pour objet la transformation, la rénovation, la réhabilitation, l'amélioration, la restauration ou l'entretien, à l'exclusion du nettoyage, se rapportent à (*)
 - une habitation privée;
 - la totalité d'un bien immobilier;
 - la partie privée d'un bien immobilier à usage mixte.
2. qu'il est le consommateur final (propriétaire, locataire, usufruitier).
3. que le bâtiment en question est sis à (adresse)
.....
.....
.....
4. que le bâtiment en question sera effectivement utilisé, soit exclusivement, soit principalement comme logement privé après l'exécution des travaux décrits ci-dessus.
5. que le bâtiment en question a été occupé depuis plus de cinq ans à partir du moment où la TVA est devenue exigible.

Fait le à

.....
Signature

(*) Veuillez choisir une des trois alternatives.